

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for various regions including Metz, Alsace-Lorraine, and France.

En vente à PARIS

À la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Métille.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne 20 PL

RÉCLAMES

La ligne 50 PL

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences à l'étranger.

Lamentable liquidation

Est-ce un Panama politique? Est-ce une affaire Dreyfus? Est-ce une explosion de fanges? C'est en tout cas fort peu honorable pour les hommes de France qui sont au pouvoir, peu rassurant pour le pays lui-même, et surtout peu édifiant pour ceux qui regardent avec des sentiments mêlés, et ils sont si nombreux aujourd'hui autour de la France!

Lundi soir un homme de talent et de valeur, en redisant doucement qu'il a fait son devoir, tombé sous les balles d'une femme, la femme du plus puissant ministre du jour, M. Caillaux. Mardi, c'est la fétonie d'un ministre qui est provoqué devant toute la Chambre avec la complexité du cabinet: c'est un débordement d'injures et de malpropres paroles qu'il n'y en a peut-être jamais eu au Parlement français; et c'est l'unanimité des députés qui, en votant l'enquête, donne au ministre un blâme et un soufflet à nuls autres pareils. Et les ministres restent cloués à leurs bancs, et surtout à leurs portefeuilles!

J'ai entendu à Metz un riche commerçant et un pauvre religieux blâmer M. Calmette et les révélations et excès de langage si fréquents dans la presse: ils ne savaient pas que le directeur du Figaro ne publiait pas les choses d'ordre privé et ils étaient sévères pour lui. Pauvres rédacteurs, on leur demande tant de services et ils ne pourraient pas se payer d'indulgence surtout pour le plus grand bien de leur pays, comme c'étaient la volonté et la conviction de M. Calmette! Ne soyons pas si durs pour lui: il a été notre France la sentinelle qui crie dans la nuit et sa clameur n'a été entendue qu'au lendemain de sa mort, quand M. Barthou a lu à la Chambre le document accusateur; il paic de sa vie l'avertissement qu'il a donné au pays et au Parlement; paix à sa cendre et honneur à sa mémoire!

Quant à la femme qui a tué, elle est un des plus tristes produits de la libre morale d'aujourd'hui, et son revolver à travers le corps de M. Calmette a frappé son mari d'abord, M. Caillaux, qui est un homme fini, son ministère qui est mortellement disloqué et tout le régime lui-même selon le mot d'un député: « Nous assistons à une belle liquidation morale d'un régime. » C'est assurément ce qui résume le mieux la situation actuelle de la politique intérieure française et la scandaleuse séance durant laquelle cette parole a été prononcée en est une écumante illustration.

Mais quelle idée vont se faire du gouvernement français les voisins et les alliés de la France, et comme ses adversaires doivent se réjouir de la voir se débattre en de pareils sursauts d'immoralité politique! Et si cela dure ou se renouvelle un tant soit peu, où le torrent ne la précipitera-t-il pas? En attendant, si tel ou tel parti en profite quelque peu, à quoi cela lui servira-t-il si le pays continue d'en mourir? II. C.

son discours fut l'affirmation que le gouvernement était disposé à collaborer avec la Chambre, à l'expérience de laquelle il fera appel pour le plus grand bien du pays et de l'Empire.

Le premier orateur, M. Hoffel, a prononcé un discours plus que singulier, quand, faisant allusion aux incidents de Saverne, il a parlé de la sensibilité excessive de ses concitoyens, ses anciens électeurs. En terminant, il a fait ressortir que dorénavant il faudra peser sur les questions d'ordre économique et négliger celles du domaine politique. Les déclarations déplacées de M. Hoffel ont provoqué une déclaration énergique de M. Blumenthal, qui a exposé combien le moment était mal choisi pour attaquer la population dont le calme et la modération étaient admirables. L'honorable maire de Colmar est revenu sur les déclarations du chancelier à la Chambre des députés de Prusse, concernant l'instruction par le Statthalter des commissaires alsaciens-lorrains. Ses explications de M. Blumenthal ont paru vivement intéresser la Chambre. La dernière partie de son discours fut un appel au gouvernement, en vue d'empêcher l'achèvement de la Constitution: ce qu'on donnerait alors serait peut-être pire que ce que nous avons. C'est évidemment là un avis qu'on peut partager ou non.

Enfin, la séance du matin nous valut un remarquable discours de M. Ruland, le champion de la cause pangermaniste à Colmar. Ce fut une philippique contre les Vieux-Allemands qui ont mal pratiqué la germanisation, contre le gouvernement qui a favorisé les notables, contre le peuple qui ne se débarrasse pas des notables, etc., etc. A une heure et demie, la suite de la discussion fut renvoyée à quatre heures.

A la séance de l'après-midi, Mgr Benzler a réitéré énergiquement les attaques de M. Ruland contre le clergé catholique et ses prétendues tendances autiallemandes.

Après une autre protestation de M. Blumenthal, M. Schwander a invité le nouveau gouvernement à défendre le pays contre l'arbitraire. En termes éloquents il a démontré l'inanité des attaques dont nous accablent les patriotes d'Allemagne, toujours à la recherche d'une affaire de haute trahison. Il fallait s'attendre à une retraite partielle de M. Ruland, qui recule toujours dès qu'on lui répond avec fermeté.

Cela n'a pas manqué de se produire. Le sénateur pangermaniste de Colmar a voulu expliquer qu'il avait seulement reproché à une partie du clergé de soutenir le mouvement nationaliste. Très judicieusement M. le comte d'Andlau lui a fait remarquer qu'une partie de la responsabilité retombe sur M. Ruland lui-même si nous sommes mal jugés en Allemagne. L'affaire de Saverne fut encore une fois reprise par Mgr Zorn de Bulach qui a déclaré ne pouvoir approuver ce qui s'était passé dans cette ville. Le budget fut ensuite renvoyé à la commission des finances. La date de la prochaine séance n'a pas encore été fixée.

LA SÉANCE

est ouverte à 11 heures 9 sous la présidence de M. Back, Secrétaire M. Vonderscheer.

Au banc du gouvernement M. le comte Røedern, secrétaire d'Etat, MM. Røehler, Freiken et von Stein, sous-secrétaires d'Etat.

M. le baron Zorn de Bulach, nouvellement nommé, est attribué à la 3^e commission.

On aborde la Discussion générale du budget.

M. le comte Røedern présente le budget qui ne présente pas de grandes modifications en comparaison de celui de l'exercice précédent. La situation financière ne s'est pas améliorée et il a fallu réduire les dépenses au strict minimum. Le budget s'équilibre par 81.587.082 M en recettes et dépenses, soit une aug-

mentation de 4 millions vis-à-vis de l'exercice précédent, qui trouvent leur explication dans la nouvelle réglementation des traitements des fonctionnaires. On ne pourra éviter de réformer à bref délai et radicalement le système des impôts. Les suppressions opérées par la 2^e Chambre n'ont pas une grande portée financière: Elle l'a voté avec la plus grande diligence et l'orateur exprime l'espoir que la 1^{re} Chambre suive cet exemple. Le gouvernement, nouvellement venu dans le pays, ne manquera pas de faire appel à l'expérience de la Chambre, avec laquelle il vient collaborer en toute confiance pour le plus grand bien de l'Empire et du pays. (Applaudissements.)

M. Hoffel. — Le problème alsacien-lorrain préoccupe de nouveau toute l'opinion publique à la suite d'incidents regrettables. C'est plus qu'un symptôme. Ceux-là font complètement fausse route qui affirment que la population civile s'était préparée à cette affaire. Il faut reconnaître qu'on a cultivé chez le public une certaine sensibilité maladroite. En Allemagne on avait espéré que le calme rentrerait enfin dans le pays, dût et l'orateur reproche à ses compatriotes de ne pas avoir compris suffisamment la situation difficile du gouvernement d'Alsace-Lorraine. En passant M. Hoffel rend hommage au ministère précédent et au Statthalter qui a compris la nationalité alsacien-lorraine par ses efforts pour faire aboutir la Constitution. L'objectif de ce-ci n'a aucunement causé les manifestations. Chez beaucoup de nos hommes politiques la modération et la sagesse politique ont fait défaut. Il faudrait provoquer une réaction contre les démagogues et les trouble-paix. Les partis politiques feraient bien de ne plus tant flatter les électeurs et leur inculquer au contraire le sentiment de la responsabilité. Pour nous le mieux sera de laisser un peu de côté les questions politiques pour nous occuper davantage des problèmes pratiques. Nous devons nous efforcer de fortifier l'autorité du gouvernement placé au-dessus des partis. Il affirme qu'il collaborera au développement politique et économique du pays, non pas dans le sens d'un particularisme mais, mais d'un ralliement à la culture allemande.

M. Blumenthal ne s'attendait pas à voir son collègue revenir sur les incidents de Saverne, question dans laquelle il se trouve d'accord avec le gouvernement; il ne serait pas désirable que le secrétaire d'Etat développât aujourd'hui déjà un programme. Les nouveaux hommes placés à la tête du gouvernement ont raison de vouloir d'abord s'orienter sur le pays. Quant au reste, il est obligé de protester contre les affirmations de M. Hoffel, en particulier contre les louanges prodiguées au ministère précédent. Il ne veut pas attaquer les anciens ministres, on pourrait l'accuser d'essayer d'une captatio benevolentie vis-à-vis du nouveau gouvernement. L'orateur regrette vivement qu'on n'ait pas renoncé au projet de doter le pays de lois d'exception, ceci d'autant plus que l'année dernière la Première Chambre avait exprimé le vœu de voir le gouvernement retirer ces projets. Tant que ces projets restent pendants devant le Conseil fédéral il ne peut être question d'avoir confiance dans le gouvernement. M. Blumenthal ne comprend pas qu'après les derniers incidents on puisse parler comme l'a fait M. Hoffel, d'une sensibilité maladroite de la population. L'agitation ne s'est pas révélée du côté de la population civile, Saverne a montré que les lois en vigueur sont plus que suffisantes pour réprimer tout désordre. Le moment est mal choisi pour faire un appel à la modération de la population. Comment se fait-il que contrairement au texte formel de la Constitution, le Chancelier de l'Empire ait pu déclarer à la Chambre des Seigneurs de Prusse que c'est l'Empereur et non pas le Statthalter qui donne les instructions aux commissaires d'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral? M. Blumenthal avait déjà soulevé la question à la séance du 19 janvier où M. le baron Zorn de Bulach, secrétaire d'Etat, avait donné une réponse purement négative.

A la deuxième Chambre la question fut également traitée le 17 février et le gouvernement déclara qu'il ne savait pas au juste ce qu'avait dit M. de Bethmann-Hollweg. Est-il donc si difficile de se renseigner auprès du Chancelier sur ce qu'il a dit. Il est pourtant encore en vie et on a déjà questionné des personnages plus haut placés que M. de Bethmann sur les propos qu'ils avaient tenus. Enfin M. le comte Røedern a, à la demande de M. Peirotes, donné la lecture du sténogramme, peut-être rectifié, de la déclaration du Chancelier. Il faut se rappeler que le Chancelier était dans une situation très délicate quand il tint ses propos; à la Chambre des Seigneurs de Prusse il ne peut pas d'avoir égard pour nous et doit songer à sa propre situation. En tous les cas, ces propos

conferment l'opinion d'après laquelle notre situation constitutionnelle n'est pas prise au sérieux par le Chancelier. Sa déclaration a gravement inquiété les amis de la Constitution. M. le comte Røedern a commis une faute quand il a cru que le Statthalter exerçait une fonction purement ministérielle lorsqu'il nomme ou instruit les commissaires. C'est infiniment plus; il importe d'apprendre quelles démarches le gouvernement a faites à Berlin pour empêcher de nouvelles déclarations qui pourraient créer la confusion.

M. Blumenthal établit que l'empereur n'a pas le droit d'instruire les commissaires. A la deuxième Chambre on a parlé de l'achèvement de la Constitution; il n'y a aucune nécessité de le faire. Au contraire M. Blumenthal voudrait qu'on n'y touchât pas, le don nouveau qu'on nous ferait serait pis que ce que nous avons. A coup sûr, le poste de Statthalter est superflu, il faudrait le supprimer. Le prochain avenir devra être marqué par l'examen des questions économiques, si le gouvernement réussit à faire aboutir la réforme des impôts, il aura fait œuvre utile pour le pays. Les communes attendent la création d'une situation financière plus sûre qui leur permettra d'établir leur budget d'une façon plus stable.

M. Ruland voudrait développer en toute sincérité l'opinion des Vieux-Allemands sur la situation. Dans un autre Etat confédéré il n'existe un tel contraste entre la situation économique et la situation politique. Jusqu'à présent les rapports entre les Vieux-Allemands et les Alsaciens-Lorrains étaient réservés, il y avait presque une indifférence complète; depuis les derniers incidents ils sont devenus plus mauvais. Il en résulte une véritable hostilité en Allemagne vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine et cette situation pourra avoir une répercussion très grave sur les rapports économiques. A qui la faute? M. Ruland fait trois parts: La première pour l'Allemagne, la seconde pour le gouvernement d'Alsace-Lorraine et enfin la dernière pour le peuple alsacien-lorrain. La germanisation a été faite à l'aide de mesures mesquines. En outre on a nommé des Alsaciens-Lorrains des fonctionnaires vœux-allemands complètement impropres à leurs fonctions. Ce n'est que très lentement qu'on a pu éliminer ces fonctionnaires et aujourd'hui le corps des fonctionnaires est un modèle dans son genre. Aujourd'hui personne des Vieux-Allemands ne veut plus entendre parler de germanisation. On s'est rendu compte qu'on ne pouvait changer le sentiment national de tout un peuple élevé dans un esprit libéral, comme de chimie. Une part de la responsabilité retombe sur la presse pangermaniste qui a répandu des nouvelles alarmistes sur le pays. Ce serait faux de faire retomber sur la « Fédération pangermaniste » dont les membres cultivés réprouvent ces menées. Puis vient le gouvernement, non pas le Statthalter et ses représentants, mais le gouvernement en général. Evidemment sa position est très difficile, non seulement vis-à-vis des différents partis du pays, mais encore vis-à-vis de l'Allemagne. Chaque gouvernement doit avoir un système pour gouverner. En Allemagne, le système en vigueur ici est désigné comme « système des notables » inauguré par M. de Koller.

L'orateur polemise ensuite contre les nationalistes pour revenir encore au système du gouvernement qui a contribué à faire laisser l'autorité des fonctionnaires. Le parti clérical a commis la faute d'accueillir les trouble-paix, qui sont encore appuyés par une certaine presse et par une partie du clergé. La ligne pour la défense de l'Alsace-Lorraine ne pourra pas attendre le but qu'elle s'est proposé si elle n'arrive pas à extirper la racine du mal, que constituent ceux qui jouent un double jeu: en Alsace-Lorraine ils se déclarent partisans de l'autonomie et en France ils sont du côté des chauvins et des nationalistes. Le peuple alsacien-lorrain n'a rien fait pour détruire la légende d'après laquelle ces personnages seraient les représentants de ses idées.

C'est dans cette atmosphère qu'ont éclaté deux événements: Grafensteden et Saverne. L'acquiescement du lieutenant von Forstner fut une faute, l'irritation du peuple était compréhensible, mais il eut le tort d'injurier systématiquement les camarades de l'officier. Le peuple allemand est un de corps et d'âme à son armée et il a ressenti profondément les insultes faites à l'armée. Si on veut améliorer la situation il faudra mener la lutte de ces trois côtés: du côté vœux-allemand, du côté alsacien-lorrain et du côté français. Le gouvernement devra dorénavant les escaliers de derrière, ne pas réintroduire le système Koller, mais reprendre pour son compte le système Møller. Strasbourg, s'écrite l'orateur tourné vers le banc du gouvernement, Strasbourg est une atmosphère dangereuse, dans le pays tout n'est pas ainsi que les choses

apparaissent quand on les considère de Strasbourg, il faudra aider l'école primaire en Alsace-Lorraine qui arrive parmi les 27 Etats à la 25^e place. Elle est donc bien las. (M. Weick: Oho!)

A 1 h. 35 M. Hoffel propose de renvoyer les débats à 4 heures. Cette proposition est adoptée.

La séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 4 h. 5, sous la présidence de M. Back.

M. Mielle prend la parole d'une manière si indistincte qu'on ne saisit pas un trait mot de son discours à la tribune de la presse.

MM. de Bulach et Blumenthal taillent une amicale bavette.

Mgr Benzler proteste contre les attaques générales que M. Ruland a formulées ce matin contre le clergé catholique. Les lieux communs n'ont jamais rien prouvé, par ailleurs, ce n'est pas ainsi qu'on doit servir la cause de la paix.

Voici maintenant M. Blumenthal qui s'occupe dudit Ruland, le secoue et au milieu d'une hilarité générale, qui se manifeste surtout au banc du gouvernement, il donne la réplique à celui qui traite de Baudecker des nouveaux hommes d'Etat et de « conneur » des hommes politiques du pays. Mais son privatissimum appelle un commentaire. On peut penser ce que fut ce commentaire de M. Blumenthal plein de sel et d'igrammes. Avec une malice indéfinissable, il constate que Ruland ne peut jamais rien faire sans esquiver un grand salaud devant le Statthalter. C'est ce qu'il a fait ce matin. Mais un petit malheur lui est arrivé. En effet, tout en encaissant le Statthalter il a lancé le pavé du planigraphie à M. de Bulach. Or, M. de Bulach, alors qu'il était secrétaire d'Etat, a toujours tenu à souligner ce point: Ma politique est celle du Statthalter. Comment M. Ruland peut-il concilier le pavé et l'encenseur? Décidément M. Ruland est fait un bien mauvais ambassadeur. Les cinq nouveaux gouvernements seraient à plaindre s'ils considéraient l'état de choses alsacien-lorrain à travers le binocle de M. Ruland. Déjà Mgr Benzler a protesté contre une des multiples attaques auxquelles M. Ruland s'est livré ce matin.

Lui, Blumenthal, n'a pas à défendre l'ancien gouvernement d'ailleurs représenté au sein de cette assemblée. Cependant M. Blumenthal ne peut s'empêcher d'épingler quelques-unes des bordures de M. Ruland qui a, entre autres choses, confondu le Cercle des Annales avec le nationalisme. Organiser une conférence française, ce n'est pas se livrer à un acte politique ainsi que l'a insinué M. Ruland. Ce dernier pourrait peut-être lui-même faire des conférences en France pour renseigner l'opinion qu'il croit induite en erreur par les Alsaciens-Lorrains. Mais avant de prendre la parole un meilleur allemand. En effet, il a placé dans la bouche de M. de Koller une citation inexacte que l'ancien secrétaire d'Etat, puriste, n'eût jamais prononcée. De fait, M. Ruland a usé du privilège lui-même de Koller qui fut contenté du singulier. M. Blumenthal explique ensuite son attitude dans la question du liosque à journaux de Colmar.

En l'occurrence, M. Ruland s'est révélé plus royaliste que le roi. Comment? M. Ruland ose se prononcer en faveur de mesures politiques. Est-ce que nous n'en avons pas assez comme cela? M. Blumenthal nous confie ce détail savoureux: Le kiosque en question ne vend pas que des caricatures qui ne sont point du goût de M. Ruland. Lui-même, Blumenthal, y est venu en peinture — et quelle! Mais l'idée ne lui est pas venue d'user de ses pouvoirs ministériels pour en interdire la vente. M. Ruland a parlé de « conciliation ». Merci pour de pareilles tendances conciliatrices!

M. le Dr Schwander propose que le budget soit renvoyé à la commission des finances. Revenant sur les incidents de Saverne, le maire de Strasbourg insiste sur la nécessité de s'opposer à la campagne de dénigrement qui est menée contre l'Alsace-Lorraine dans certaine presse. Malheureusement, nombre des fausses nouvelles sont lancées de Strasbourg même. Il faut détruire ce foyer d'infection. M. Schwander, sans entrer dans le détail du budget, s'élève contre la réduction des frais de représentation du Statthalter. L'orateur retient un vœu exprimé par MM. Hoffel et Ruland; tous deux ont demandé que le principe d'autorité soit renforcé. Vraiment, est-ce donc si nécessaire? Ce principe est si peu en péril qu'on pourrait fort bien se passer du statthalter et il suffirait de confier les pleins pouvoirs au secrétaire d'Etat. Par ailleurs, M. Schwander est d'avis qu'on peut, pour le moment, abandonner les querelles constitu-

Landtag d'Alsace-Lorraine

PREMIERE CHAMBRE

Strasbourg, 18 mars.

La première Chambre a tenu deux séances hier pour examiner le budget tel qu'il a été voté par l'autre Chambre. La séance a débuté par un exposé sobre de M. le comte Røedern, secrétaire d'Etat, qui a mis en relief la mauvaise situation financière du pays et a insisté sur la nécessité de faire aboutir à bref délai la réforme des impôts. La dernière partie de

LA SÉANCE

est ouverte à 11 heures 9 sous la présidence de M. Back, Secrétaire M. Vonderscheer.

Au banc du gouvernement M. le comte Røedern, secrétaire d'Etat, MM. Røehler, Freiken et von Stein, sous-secrétaires d'Etat.

M. le baron Zorn de Bulach, nouvellement nommé, est attribué à la 3^e commission.

On aborde la Discussion générale du budget.

M. le comte Røedern présente le budget qui ne présente pas de grandes modifications en comparaison de celui de l'exercice précédent. La situation financière ne s'est pas améliorée et il a fallu réduire les dépenses au strict minimum. Le budget s'équilibre par 81.587.082 M en recettes et dépenses, soit une aug-

mentation de 4 millions vis-à-vis de l'exercice précédent, qui trouvent leur explication dans la nouvelle réglementation des traitements des fonctionnaires. On ne pourra éviter de réformer à bref délai et radicalement le système des impôts. Les suppressions opérées par la 2^e Chambre n'ont pas une grande portée financière: Elle l'a voté avec la plus grande diligence et l'orateur exprime l'espoir que la 1^{re} Chambre suive cet exemple. Le gouvernement, nouvellement venu dans le pays, ne manquera pas de faire appel à l'expérience de la Chambre, avec laquelle il vient collaborer en toute confiance pour le plus grand bien de l'Empire et du pays. (Applaudissements.)

M. Hoffel. — Le problème alsacien-lorrain préoccupe de nouveau toute l'opinion publique à la suite d'incidents regrettables. C'est plus qu'un symptôme. Ceux-là font complètement fausse route qui affirment que la population civile s'était préparée à cette affaire. Il faut reconnaître qu'on a cultivé chez le public une certaine sensibilité maladroite. En Allemagne on avait espéré que le calme rentrerait enfin dans le pays, dût et l'orateur reproche à ses compatriotes de ne pas avoir compris suffisamment la situation difficile du gouvernement d'Alsace-Lorraine. En passant M. Hoffel rend hommage au ministère précédent et au Statthalter qui a compris la nationalité alsacien-lorrain par ses efforts pour faire aboutir la Constitution. L'objectif de ce-ci n'a aucunement causé les manifestations. Chez beaucoup de nos hommes politiques la modération et la sagesse politique ont fait défaut. Il faudrait provoquer une réaction contre les démagogues et les trouble-paix. Les partis politiques feraient bien de ne plus tant flatter les électeurs et leur inculquer au contraire le sentiment de la responsabilité. Pour nous le mieux sera de laisser un peu de côté les questions politiques pour nous occuper davantage des problèmes pratiques. Nous devons nous efforcer de fortifier l'autorité du gouvernement placé au-dessus des partis. Il affirme qu'il collaborera au développement politique et économique du pays, non pas dans le sens d'un particularisme mais, mais d'un ralliement à la culture allemande.

M. Blumenthal ne s'attendait pas à voir son collègue revenir sur les incidents de Saverne, question dans laquelle il se trouve d'accord avec le gouvernement; il ne serait pas désirable que le secrétaire d'Etat développât aujourd'hui déjà un programme. Les nouveaux hommes placés à la tête du gouvernement ont raison de vouloir d'abord s'orienter sur le pays. Quant au reste, il est obligé de protester contre les affirmations de M. Hoffel, en particulier contre les louanges prodiguées au ministère précédent. Il ne veut pas attaquer les anciens ministres, on pourrait l'accuser d'essayer d'une captatio benevolentie vis-à-vis du nouveau gouvernement. L'orateur regrette vivement qu'on n'ait pas renoncé au projet de doter le pays de lois d'exception, ceci d'autant plus que l'année dernière la Première Chambre avait exprimé le vœu de voir le gouvernement retirer ces projets. Tant que ces projets restent pendants devant le Conseil fédéral il ne peut être question d'avoir confiance dans le gouvernement. M. Blumenthal ne comprend pas qu'après les derniers incidents on puisse parler comme l'a fait M. Hoffel, d'une sensibilité maladroite de la population. L'agitation ne s'est pas révélée du côté de la population civile, Saverne a montré que les lois en vigueur sont plus que suffisantes pour réprimer tout désordre. Le moment est mal choisi pour faire un appel à la modération de la population. Comment se fait-il que contrairement au texte formel de la Constitution, le Chancelier de l'Empire ait pu déclarer à la Chambre des Seigneurs de Prusse que c'est l'Empereur et non pas le Statthalter qui donne les instructions aux commissaires d'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral? M. Blumenthal avait déjà soulevé la question à la séance du 19 janvier où M. le baron Zorn de Bulach, secrétaire d'Etat, avait donné une réponse purement négative.

A la deuxième Chambre la question fut également traitée le 17 février et le gouvernement déclara qu'il ne savait pas au juste ce qu'avait dit M. de Bethmann-Hollweg. Est-il donc si difficile de se renseigner auprès du Chancelier sur ce qu'il a dit. Il est pourtant encore en vie et on a déjà questionné des personnages plus haut placés que M. de Bethmann sur les propos qu'ils avaient tenus. Enfin M. le comte Røedern a, à la demande de M. Peirotes, donné la lecture du sténogramme, peut-être rectifié, de la déclaration du Chancelier. Il faut se rappeler que le Chancelier était dans une situation très délicate quand il tint ses propos; à la Chambre des Seigneurs de Prusse il ne peut pas d'avoir égard pour nous et doit songer à sa propre situation. En tous les cas, ces propos

conferment l'opinion d'après laquelle notre situation constitutionnelle n'est pas prise au sérieux par le Chancelier. Sa déclaration a gravement inquiété les amis de la Constitution. M. le comte Røedern a commis une faute quand il a cru que le Statthalter exerçait une fonction purement ministérielle lorsqu'il nomme ou instruit les commissaires. C'est infiniment plus; il importe d'apprendre quelles démarches le gouvernement a faites à Berlin pour empêcher de nouvelles déclarations qui pourraient créer la confusion.

M. Blumenthal établit que l'empereur n'a pas le droit d'instruire les commissaires. A la deuxième Chambre on a parlé de l'achèvement de la Constitution; il n'y a aucune nécessité de le faire. Au contraire M. Blumenthal voudrait qu'on n'y touchât pas, le don nouveau qu'on nous ferait serait pis que ce que nous avons. A coup sûr, le poste de Statthalter est superflu, il faudrait le supprimer. Le prochain avenir devra être marqué par l'examen des questions économiques, si le gouvernement réussit à faire aboutir la réforme des impôts, il aura fait œuvre utile pour le pays. Les communes attendent la création d'une situation financière plus sûre qui leur permettra d'établir leur budget d'une façon plus stable.

FEUILLETON DU LORRAIN — 43 —

LE BOUCHON DE CRISTAL

PAR MAURICE LEBLANC

Daubrecq n'avait pas attendu l'ordre. Il se précipitait sur Prasville, essouffé, les vêtements en désordre, un bandeau sur l'œil gauche, sans cravate, sans faux col, l'air d'un fou qui vient de s'échapper, et la porte n'était pas close qu'il agrippait Prasville de ses deux mains énormes. — Tu as la liste? — Oui. — Tu l'as achetée? — Oui. — Contre la grâce de Gilbert? — Oui. — C'est signé? — Oui. Daubrecq eut un mouvement de rage. — Imbécile! Imbécile! tu t'es laissé faire! Par haine contre moi, n'est-ce pas? Et maintenant tu vas te venger? — Avec un certain plaisir, Daubrecq. C'est ton tour maintenant, de danser. — Alors, c'est la prison? — Pas la peine, dit Prasville. Tu es fichu. Privé de la liste, sans aucune défense, tu vas t'effondrer de toi-même. Et moi, j'assisterai à la débâcle. Voilà ma vengeance. — Et tu crois ça! proféra Daubrecq exaspéré. Tu crois qu'on m'étranglera comme un poulet et que je ne saurai pas me défendre, et que je n'ai plus de griffes, ni de crocs pour mordre. Eh bien, mon petit, si je reste sur le carreau, il y en aura toujours un qui

tombera avec moi... ce sera le sieur Prasville, l'associé de Stanislas Voreglade, lequel Stanislas Voreglade va me remettre toutes les preuves possibles contre lui, de quoi te faire fiche en prison sur l'heure. Ah! je te tiens, mon bonhomme! Avec ces lettres, tu marcheras droit, crebuté! Et il y aura encore de beaux jours pour le député Daubrecq. Quoi? Tu rigoles? Ces lettres n'existent peut-être pas? Prasville haussa les épaules. — Si, elles existent. Mais Voreglade ne les a plus. — Depuis quand? — Depuis ce matin, Voreglade les a vendues, il y a deux heures, contre la somme de quarante mille francs. Et moi, je les ai rachetées le même prix. Daubrecq eut un rire formidable. — Dieu, que c'est drôle! Quarante mille francs! Tu as payé quarante mille francs! A toi, Nicole, n'est-ce pas, à celui qui t'a vendu la liste des vingt-sept? Eh bien, veux-tu que je dise le vrai nom de ce M. Nicole? C'est Arsène Lupin. — Je le sais bien. — Peut-être. Mais ce que tu ne sais pas, triple idiot, c'est que j'arrive de chez Stanislas Voreglade, et que Stanislas Voreglade a quitté Paris depuis quatre jours! Ah! ah! ce qu'elle est bonne, celle-là! On t'a vendu du vieux papier! Et quarante mille francs! Mais quel idiot! Il partit en riant aux éclats, et laissant Prasville absolument effondré. — Ainsi Arsène Lupin ne possédait aucune preuve, et quand il menaçait, et quand il ordonnait, et quand il traitait, lui, Prasville, avec cette désinvolture insolente, tout cela c'était de la comédie, du bluff! — Mais non... mais non, ce n'est pas possible... répétait le secrétaire général. J'ai l'enveloppe cachetée. Elle est là... Je n'ai qu'à l'ouvrir. — Il n'osait pas l'ouvrir. Il la maniait, la soupesait, la scrutait... Et le doute pénétrait si rapidement en son esprit qu'il n'eut aucune surprise, l'ayant ouverte, de constater qu'elle contenait quatre feuilles de papier blanc. — Allons, se dit-il, je ne suis pas de force avec ces gaillards-là. Mais tout n'est pas fini. Tout n'était pas fini, en effet. Si Lupin avait agi avec autant d'audace, c'est que les lettres existaient,

et qu'il comptait bien les acheter à Voreglade. Mais puisque, d'autre part, Voreglade ne se trouvait pas à Paris, la tâche de Prasville consistait simplement à devancer la démarche de Lupin, auprès de Voreglade et à obtenir de Voreglade, coûte que coûte, la restitution de ces lettres si dangereuses. Le premier arrivé serait le vainqueur. Prasville reprit son chapeau, son pardessus et sa canne, monta dans une auto et se fit conduire au domicile de Voreglade. Là il lui fut répondu qu'on attendait l'ancien député, retour de Londres, à six heures du soir. Il était deux heures de l'après-midi. Prasville eut donc tout le loisir de préparer son plan. A cinq heures, il arrivait à la gare du Nord et postait de droite à gauche, dans les salles d'attente et dans les bureaux du personnel, les trois ou quatre douzaines d'inspecteurs qu'il avait emmenés. De la sorte il était tranquille. Si M. Nicole tentait d'aborder Voreglade, on arrêterait tout le personnel pouvant être soupçonné, ou bien s'écarterait, ou bien d'être un émissaire de Lupin. En outre Prasville effectua une ronde minutieuse dans toute la gare. Il ne découvrit rien de suspect. Mais, à six heures moins dix, l'inspecteur principal Blanchon, qui l'accompagnait, lui dit: — Tenez, voilà Daubrecq. C'était Daubrecq en effet, et la vue de son ennemi exaspéra tellement le secrétaire général qu'il fut sur le point de le faire arrêter. Mais pour quel motif? De quel droit? En vertu de quel mandat? — D'ailleurs, la présence de Daubrecq prouvait, avec plus de force encore, que tout dépendait maintenant de Stanislas Voreglade. Voreglade possédait les lettres. Qui les aurait? Daubrecq? Lupin? ou lui, Prasville? Lupin n'était pas là et ne pouvait pas être là. Daubrecq n'était pas en mesure de combattro. Le dénouement ne faisait donc aucun doute: Prasville rentrerait en possession de ses lettres, et, par là même, échapperait aux menaces de Daubrecq et de Lupin et recouvrerait contre eux tous ses moyens d'action. Le train arrivait.

Conformément aux ordres de Prasville, le commissaire de la gare avait donné l'ordre qu'on ne laissât passer personne sur le quai. Prasville s'avance donc seul, précédant un certain nombre de ses hommes qui conduisent l'inspecteur principal Blanchon. Le train stoppa. Prasville aperçut, à la portière d'un compartiment de première classe situé vers le milieu, Stanislas Voreglade. L'ancien député descendit, puis donna la main, pour l'aider à descendre, à un monsieur âgé qui voyageait avec lui. Prasville se précipita et lui dit vivement: — J'ai à te parler... Voreglade. Au même instant, Daubrecq, qui avait réussi à passer, surgissait et s'écria: — Monsieur Voreglade, j'ai reçu votre lettre. Je suis à votre disposition. Voreglade regarda les deux hommes, reconnut Prasville, reconnut Daubrecq, et sourit. — Ah! ah! il paraît que mon retour était attendu avec impatience. De quoi donc s'agit-il? D'une certaine correspondance, n'est-ce pas? — Mais oui... mais oui... répondirent les deux hommes, empressés autour de lui. — Trop tard, déclara-t-il. — Hein? Quoi, qu'est-ce que vous dites? — Je dis qu'elle est venue. — Vendue! Mais à qui? — A monsieur, répliqua Voreglade, en désignant son compagnon de voyage, à monsieur, qui a jugé que l'affaire valait bien un petit dérangément et qui est venu au-devant de moi jusqu'à Amiens. Le monsieur âgé, un vieillard emmitouffé de lures et courbé sur une canne, salua. — C'est Lupin, pensa Prasville, il est hors de doute que c'est Lupin. Et il jeta un coup d'œil du côté des inspecteurs, prêt à les appeler. Mais le monsieur âgé expliqua: — Oui, il n'a semblé que cette correspondance méritait quelques heures de chemin de fer et la dépense de deux billets d'aller et retour. — Deux billets? — Un pour moi, et le second pour un de mes amis. — Un de vos amis?

— Oui. Il nous a quittés il y a quelques minutes, et, par les couloirs, il a gagné l'avant du train. Il était très pressé. Prasville comprit: Lupin avait eu la précaution d'emmenar un complice, et ce complice emportait la correspondance. Décidément la partie était perdue. Lupin tenait la proie solidement. Il n'y avait qu'à s'incliner et à subir les conditions du vainqueur. — Soit, monsieur, dit-il. Quand l'heure sera venue, nous nous verrons. A bientôt, Daubrecq, tu entendras parler de moi. Et il ajouta, entraînant Voreglade: — Quant à toi, Voreglade, tu joues là un jeu dangereux. — Et pourquoi donc, mon Dieu? fit l'ancien député. — Ils s'en allèrent tous les deux. Daubrecq n'avait pas dit un mot, et il restait immobile, comme cloué au sol. Le monsieur âgé s'approcha de lui et murmura: — Dis donc, Daubrecq, il faut te réveiller, mon vieux... Le chloroforme, peut-être?... Daubrecq serra les poings et poussa un grognement sourd. — Ah! fit le monsieur âgé... je vois que tu me reconnais... Aors tu te rappelles cette entrevue, il y a plusieurs mois, quand je suis venu te demander, dans la maison du square Lamartine, ton appui en faveur de Gilbert? Je l'ai dit ce jour-là: « Bas les armes. Sauve Gilbert, et je te laisse tranquille. Sinon, je te prends la liste des vingt-sept », et tu es fichu. Eh bien, je crois que tu es fichu. Voilà ce que c'est que de ne pas s'entendre avec ce bon monsieur Lupin. On est sûr un jour ou l'autre d'y perdre jusqu'à sa chemise. Enfin! que cela te serve de leçon. Ah! ton portefeuille que j'oubliais de te rendre. Excuse-moi si tu le trouves un peu allégé. Il y avait dedans un nombre respectable de billets, le reçu du garde-ménable où tu as mis en dépôt le mobilier d'Enghien que tu m'avais repris. J'ai cru devoir t'épargner la peine de le dégrader toi-même. A l'heure qu'il est, ce doit être fait. Non, ne me remercie pas. Il n'y a pas de quoi. Adieu, Daubrecq. Et si tu as besoin d'un louis ou deux pour t'acheter un autre bouchon de carafe, je suis là, Adieu, Daubrecq.

tionnelles pour aborder le grand programme de réformes qu'attend le pays. Le Sénat est prêt à accorder son concours aux nouveaux dirigeants.

M. Ruland se lève. Il répond d'abord à Mgr Benzler qu'il n'a pas parlé ce matin du clergé catholique dans son ensemble, mais d'une partie du clergé. (La dialectique est un peu comme le tango : c'est plein de nuances, et comme M. Ruland connaît son tango aussi bien que la dialectique...) Il sort de son dossier un vieux numéro du *Gaulois* où un général français parle de l'abbé... directeur du... (M. Ruland ne cite pas de noms) comme représentant attitré de la culture française en Alsace-Lorraine. Il parle aussi de deux caricaturistes qu'il porte apparemment à l'avis du clergé. M. Ruland s'indigne de ce que les évêques n'interviennent pas contre la « partie du clergé » qu'il n'a manifestement pas dans son cœur. M. Ruland, c'est l'Allemagne, et tout ce qui semble être dirigé contre la *Kultur* est dirigé contre sa souveraine personne.

M. Ruland fait traîner le débat en longueur en cherchant de nouveau à la question du kiosque de Colmar. Étonnant le rôle que joue Colmar dans notre vie politique. Jusqu'à ses kiosques qui prennent maintenant une importance historique ! M. Ruland se dit tout disposé à soumettre au gouvernement une collection des caricatures vendues dans le kiosque, le fameux kiosque de Colmar. Bref, il s'évertue à démontrer que M. Blumenthal n'aurait pas fait son devoir de marié.

M. le comte d'Andlau constate que les généralités auxquelles s'est livré M. Ruland desservent l'Alsace-Lorraine aux yeux de la Ville-Allérogne. Il a eu tort d'envisager les choses à travers le prisme colmarien. Ce matin, M. Ruland a affirmé qu'une très grande partie du clergé catholique est le représentant attitré du nationalisme. Le comte d'Andlau envoie ce coup droit à M. Ruland : « Il se peut que les membres du clergé aient soutenu des candidats nationalistes ; cela ne signifie pas qu'ils soient des nationalistes. M. Ruland, lui, n'a-t-il pas voté en 1911 pour un socialiste ? Est-il socialiste pour autant ? »

M. Weckel se dit obligé de relever l'attaque que M. Ruland a dirigée contre les écoles primaires dans l'affaire de Saverne. Pauvre M. Ruland !

Mgr Fr. Zorn de Bulach nous donne la note apaisante à propos de Saverne. Il nous dit la grosse peine qu'il a ressentie en voyant combien l'Alsace-Lorraine était méconnue. On sait que l'évêque-coadjuteur a réuni ses impressions dans une brochure, où il rend hommage à la culture allemande. M. Ruland était mal venu à reprocher à une grande partie du clergé d'obéir à des tendances germanophobes.

M. Biaz place quelques paroles et l'inarristable étonnement de Colmar se remet à couler. La discussion prend fin à 6 heures moins le quart et le projet de budget est renvoyé à la commission du budget. Le président invite la commission à faire en sorte que ses travaux soient terminés pour le 1^{er} avril.

La Journée

La *Novosti Vremia* publie une interview sensationnelle sur la situation européenne émanant d'un haut personnage russe et prévoyant une solution favorable à l'Allemagne et à la France de la question d'Alsace-Lorraine.

L'arrestation du capitaine Poljakoff reste le gros incident germano-russe, surtout venant après les polémiques de presse de ces derniers temps. Une interpellation est déposée à la Douma.

Hier s'est ouverte la 30^e diète du commerce allemand sous la présidence de M. Kämpf, président du Reichstag, à qui a constaté que l'industrie et le commerce ont traversé une crise, mais que grâce à la contribution de guerre qui a été votée, il sera possible de considérer sans crainte les nouveaux dangers qui pourraient surgir à l'horizon politique.

En France, l'affaire Caillaux-Calmette perd d'intensité au point de vue extérieur, mais ses conséquences politiques se font toujours plus sentir. On parle même de la démission de M. Monis.

M. Jaurès, lui, ne perd pas de temps ; il a convoqué pour cet après-midi la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, sans attendre le vote du Sénat.

Peu de choses importantes à la Chambre, sinon, dans la séance d'après-midi, un projet de résolution déposé par M. Lerolle tendant à modifier deux articles du Code pénal de façon à ce que le faux témoignage devant le juge d'instruction soit considéré et puni comme le faux témoignage devant le tribunal. Ceci pour donner toute l'autorité possible à la commission d'enquête sur l'affaire Rochette qui a les pouvoirs judiciaires.

Il s'éloigna.
Il n'avait pas fait cinquante pas que le bruit d'une détonation retentit.

Il se retourna.
Daubrecq s'était fait sauter la cervelle.

« De profondes ! » murmura Lupin, qui enleva son chapeau.

Un mois plus tard, Gilbert, dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, s'évadait de l'île de Ré, la veille même du jour où on devait l'embarquer pour la Guyane.

Étrange évasion, dont les moindres détails demeurent inexplicables et qui, autant que le double coup de fusil du boulevard Arago, contribua au prestige d'Arsène Lupin.

— Somme toute, me dit Lupin, après m'avoir raconté les diverses phases de l'histoire, comme toute, aucune entreprise ne m'a donné plus de mal, ne m'a coûté plus d'efforts que cette sacrée aventure, que nous appellerons, si vous le voulez bien : « Le Bouclon de cristal, ou comme qui dirait ne faut jamais perdre courage ». En deux heures, de six heures du matin à six heures du soir, j'ai réparé six mois de malchances, d'erreurs, de tâtonnements et de défaites. Ces douze heures-là, je les compte, parmi les plus belles et les plus glorieuses de ma vie !

— Et Gilbert, qu'est-il devenu ?
— Il cultive ses terres, au fond de l'Algérie, sous son vrai nom, sous son seul nom d'Antoine Mery. Il a épousé une Anglaise, et ils ont un fils qu'il a voulu appeler Arsène. Je reçois souvent de lui de bonnes lettres enjouées et affectueuses. Tenez, encore une aujourd'hui. Lisez : « Patron, si vous saviez ce que c'est bon d'être un honnête homme, de se lever le matin avec une longue journée de travail devant toi, et de se coucher le soir harassé de fatigue. Mais vous le savez, n'est-ce pas ? »

« Je vous aime bien, patron. » Le brave enfant, ajouta Lupin tout pensif.

— Et madame Mery ?
— Elle demeure avec son fils, ainsi que son petit faquet.

— Vous l'avez revue ?

Le Sénat continue la discussion de l'impôt sur le revenu.

Constitution d'un nouveau ministère en Italie. La majorité ira de la droite à la gauche démocratique, c'est-à-dire jusqu'aux démocrates constitutionnels.

Le gouvernement autrichien va publier dans le courant de la semaine deux ordonnances impériales, l'une élevant le contingent des recrues de l'armée active et de la landwehr, l'autre assurant l'émission d'un emprunt de 350 millions de couronnes.

L'Italie, pour évacuer les douze îles qu'elle occupe encore dans la mer Egée, réclame des concessions économiques en Asie Mineure ; l'Angleterre intervient pour s'attribuer une part du gâteau.

Les révolutionnaires mexicains ont encore mis à mort un Américain, un mineur nommé Allen, a été trouvé décapité.

Un combat est engagé entre fédéraux et révolutionnaires au nord de Torren.

Hier matin, le ministre des affaires étrangères a ouvert les débats de la convention instituée en vue de modifier la Constitution provisoire de la Chine. Sur les 60 membres élus, 44 étaient présents.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

L'arrestation arbitraire au capitaine Poljakoff.

Dans notre « Journée », d'hier, nous indiquions le grave incident russo-allemand qui, on s'en souvient, a son origine dans l'arrestation arbitraire d'un capitaine russe. Le *Berliner Tageblatt* publie de son côté les détails suivants :

« Le capitaine Poljakoff a été arrêté le 28 février, à Cologne, où il avait assisté au carnaval, à l'occasion d'un voyage qu'il avait fait de Elbing à Duisbourg ; un ouvrier l'accusa de lui avoir volé sa montre. »

« L'officier russe déclina aussitôt ses nom et qualité ; on le mit cependant en prison ; il y est resté dix jours et la police de Cologne se refusa de transmettre à l'ambassade de Russie les télégrammes et les lettres que le capitaine lui adressa. »

« L'ambassadeur de Russie à Berlin a saisi le ministère des affaires étrangères de cette affaire et la police de Cologne a été invitée à présenter à ce sujet un rapport. »

« On mande de Berlin au *Temps* : D'après des informations complémentaires, le capitaine Poljakoff put, le jour même de son arrestation, établir son identité au moyen d'une carte d'autorisation délivrée par les chantiers d'Elbin, qui fut trouvée dans son portefeuille. Néanmoins le télégramme qu'il adressa le lendemain à l'ambassade de Russie à Berlin ne fut point transmis. On n'avertit pas le capitaine que son télégramme n'était pas arrivé à destination. Le quatrième jour, le capitaine Poljakoff demanda l'autorisation d'écrire à un collègue russe à Elbin. L'autorisation lui fut accordée. »

« La lettre mit cinq jours pour arriver à Elbin, petite ville située près de Danzig. L'ami du capitaine Poljakoff avertit téléphoniquement l'ambassadeur russe à Berlin dans la soirée de ce jour. M. de Sverbeef fit dès le lendemain une démarche à la Wilhelmstrasse. Deux heures après, le capitaine fut remis en liberté. Il est parti aussitôt pour Berlin et est rentré en Russie. L'enquête ouverte par le ministre des affaires étrangères allemand n'est pas terminée. On attend les sanctions que les autorités donneront à cette affaire. »

« On mande Saint-Petersbourg au *Temps* : Le comte Bobrinsky a déposé une interpellation à la Douma sur les procédés des autorités allemandes à l'égard du capitaine Poljakoff. Le parti nationaliste exige le retrait des commandements navals russes confiés aux usines allemandes. »

« La *Novosti Vremia* déclare : « L'Allemagne se moque de la qualité de sujet et de la dignité d'officier russe. »

Le voyage du Kronprinz dans les colonies allemandes.

L'EMPEREUR N'A PAS ENCORE DONNÉ SON AUTORISATION

L'Empereur, à ce que dit une correspondance bien informée, n'a pas encore autorisé le voyage du Kronprinz dans les colonies allemandes. Ce n'est pas l'Empire allemand qui aura à supporter les frais si ce voyage s'exécute. Le Kronprinz, qui est très riche depuis son mariage, le paiera sur sa cassette particulière.

— Je ne l'ai pas revue.
— Tenez !
Lupin hésita quelques secondes, puis il me dit en souriant :

— Mon cher ami, je vais vous révéler un secret qui va me couvrir de ridicule à vos yeux. Mais vous savez que j'ai toujours été sentimental comme un coléoptère et n'ai jamais aimé une femme. Eh bien, le soir où je suis revenu vers Clarisse Mery, et où je lui ai annoncé les nouvelles de la journée — dont une partie, d'ailleurs, lui était connue — j'ai senti deux choses, très profondément. D'abord, que j'éprouvais pour elle un sentiment beaucoup plus vif que je ne croyais ; ensuite, et par contre, qu'elle éprouvait, pour moi, un sentiment qui n'était dénué ni de mépris, ni de rancune, ni même d'une certaine aversion.

— Bah ! Et pourquoi donc ?
— Pourquoi ? Parce que Clarisse Mery est une honnête femme, et que je ne suis... qu'Arsène Lupin.

— Ah !
— Mon Dieu, oui, bandit sympathique, caubrioleur romantique et chevaleresque, pas mauvais diable, au fond... tout ce que vous voudrez... N'empêche que, pour une femme vraiment honnête, de caractère droit et de nature équilibrée, je ne suis... qu'un simple friponille.

— Je compris que la blessure était plus aiguë qu'il ne l'avouait, et je lui dis :

— Avec cela, et pour mettre entre elle et moi une barrière infranchissable, je me suis marié.

— Allons donc ! Vous êtes marié, vous, Lupin ?
— Tout ce qu'il y a de plus marié, et le plus légitimement du monde. Un des plus grands noms de France. Fille unique... Fortune colossale... Comment ! vous ne connaissez pas cette aventure-là ? Elle vaut pourtant la peine d'être connue.

— Et, sans plus tarder, Lupin, qui était en veine de

ITALIE

Un article de la « Tribuna » sur les dangers de l'anticléricalisme.

La *Tribuna* écrit que l'Italie doit savoir profiter de l'expérience désastreuse qu'a faite la France avec sa politique anticléricalle, et prendre garde de l'imiter. Après l'exemple donné par nos voisins, nous devons nous efforcer d'épargner à notre pays la dure et funeste expérience d'une lutte anticléricalle. Une telle lutte à l'intérieur ne vaut pas le drapeau italien, qui nous unit au contraire à l'étranger ; une scission à l'intérieur ne remplace pas une mission catholique à l'étranger qui disparaît.

« Notre démocratie, absorbée par son anticléricalisme, perd le sens de son histoire et ne s'aperçoit pas que le fait le plus important, le plus historique de l'Italie contemporaine est l'entrée des catholiques dans la vie publique, car cette entrée a eu pour conséquence d'empêcher la politique intérieure de prendre le dessus sur la politique étrangère. Comment, après cela, les radicaux ont-ils pu encore avoir le courage de préconiser une politique sectaire ? »

« La *Tribuna* conclut en disant que l'Église catholique est la véritable dépositaire de l'impérialisme romain et qu'elle sait comment on conquiert et on civilise un territoire. On ne peut, par conséquent, se passer de son concours. Une politique vraiment nationale et réaliste ne peut faire abstraction de la force que lui apporte l'Église et doit se souvenir qu'à Rome, à côté du Capitole, il y a aussi la Conservation de la Propagande. »

ALSACE-LORRAINE

Actes, Avis et Renseignements.

Distinctions. — S. M. l'Empereur a conféré les distinctions suivantes : la médaille d'honneur en argent à M. Michalowski, maréchal des logis de gendarmier en retraite, à Rombs, et à M. Volt, mécanicien en chef à la « Carlsbütte », près de Thionville ; la médaille d'honneur en bronze à MM. Arnet, ouvrier des salines, à Sarralbe ; Durenne, ouvrier des forges, à Rombs ; Walliard, invalide, à Sarralbe, et Weiss, ouvrier d'usine, à Sarralbe ; la croix de la médaille d'honneur à MM. Fendt, sculpteur, à Metz, et Rneck, brigadier de gendarmier en retraite, à Longeville.

Ont reçu la médaille d'honneur en argent : MM. Engel, maître verrier, à Trois-Fontaines ; Liebert, contre-maître, à Metz ; Lutz, directeur d'exploitation, à Areschville ; Stablon, garde-champêtre, à Holling ; Stenger, employé de verrerie, à Trois-Fontaines, et Untereiner, maître maçon, à Trois-Fontaines.

Nominations. — M. le Dr Emile Thise a été nommé professeur à l'école réale d'agriculture, à Châteauneuf-Salins et chargé de l'administration du poste de directeur de cet établissement. M. Léon Janssen, secrétaire de gouvernement, à Strasbourg, a été nommé inspecteur de l'enregistrement, à Thionville. M. Leich, employé à la Présidence du département, a été nommé secrétaire d'arrondissement à Metz. M. Ludvig a été nommé percepteur à Waldvies. M. Bohme, géomètre du cadastre, à Bitche, a été nommé contrôleur du cadastre.

M. Däschler, professeur auxiliaire au Lycée de Metz, a été nommé professeur. M. le professeur Dr Prehn, du gymnase de Sarrebourg, est transféré au gymnase de Saverne. M. Kien, professeur à l'école réale supérieure de Forbach, est mis à la retraite.

Sont transférés : les percepteurs MM. Casselman, de Druling à Saint-Avold ; Fehre, de Hoehfelden à Phalsbourg ; Göttmann, de Marmoutiers à Forbach. M. Carillet, garde forestier à Tunling est délégué.

Sont nommés à titre définitif : M. Paul Wilsch, instituteur à Ars-sur-Moselle ; Charles Diezant, instituteur à Malancourt ; Pierre Derbach, instituteur à Honnberg-L'Évêque ; Pierre Wilhelm, instituteur à Sainte-Marie-aux-Chênes ; Théodore Grossmann, instituteur à Stalheim.

M. Dallwitz statthalter.

Le *Berliner Tageblatt* prétend que, dans les milieux politiques, on parlerait pour le poste de statthalter, de M. von Dallwitz, ministre prussien.

Acceptons cette nouvelle avec toutes les réserves qui s'imposent.

Election au Conseil d'arrondissement pour le canton de Metz-campagne.

On sait que dans une réunion tenue à la Ville de Lyon le samedi 7 mars, M. Bauche, maire de Plappeville, avait été désigné comme devant se présenter aux électeurs pour la succession de M. le Dr Mosser. Or par suite d'un arrangement intervenu depuis, M. Bauche s'est démis en faveur de M. Bastien, propriétaire à Bellevue, un des trois candidats présents à la réunion.

Par suite de cet arrangement c'est donc M. Bastien qui est le candidat officiel du Groupe lorrain.

C'est un compatriote fort avantageusement connu et qui recueillera certainement, quoiqu'il arrive, les suffrages de la grande majorité des électeurs.

Confidences, se mit à me raconter l'histoire de son mariage avec Angélique de Sarzeau-Vendôme, princesse de Bourbon-Condé.

FIN

Calendrier. — Aujourd'hui, jeudi 19 mars, soixante-dix-neuvième jour de l'année. — Lever du soleil : 6 h 08 ; coucher : 6 h 09.

Lune : Nouvelle le 26 mars.

Été du soir. — Saint Joseph. Éphémérides lorraines. — 19 mars 1863. Mort à Paris de M. L. Willeme, ancien chirurgien principal des armées, ancien chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz, né en cette ville en 1772.

La température. — La dépression signalée hier sur les îles britanniques s'est étendue rapidement sur tout l'ouest de l'Europe et le sud-est du continent. Le vent est fort ou très fort d'entre sud et ouest au Pas-de-Calais.

La température a baissé sur tout le continent ; elle était hier matin de : — 22° à Arkhangel, — 12° à Belfast, 0° à Lyon, — 4° à Paris et à Marseille, 5° à Brest, 6° à Cherbourg et à Perpignan, 14° à Biskra. On notait : — 4° au Puy-de-Dôme, — 7° au Ventoux, — 10° au Pic-du-Midi.

Des averses sont probables ; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

BAROMÈTRE à 0°	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
18 mars à 4 h. soir	731.6	+ 8.5	S Couv.
19 mars à 8 h. matin	732.5	+ 4.5	S O Nuag.

Thermomètre. — Maximum du 18 : + 10,0 ; Minimum aujourd'hui : + 3,2

CHRONIQUE MESSINE

Chute mortelle d'un officier aviateur.

Le premier accident grave vient d'arriver au port d'attache de la compagnie d'aviateurs de Metz : L'avant-dernier nuit est décédé, des suites d'un accident d'aviation survenu la veille, le lieutenant en premier Bongardt, du 12^e d'artillerie de forteresse. Mardi soir, après avoir exécuté deux fois le tour de la piste, le monoplan de l'officier piqua du nez et l'aviateur fut projeté hors de l'appareil à une distance d'au moins 25 mètres ; il fut relevé avec le crâne brisé et la langue déchirée. Dans la nuit, à 1 h. 1/2, l'officier succomba.

Affaire d'espionnage.

On mande de Berlin au *Temps* : « Un Luxembourgeois qu'on dit être l'ami de la bonne d'un officier a été arrêté à Metz sous l'inculpation d'espionnage. »

Il s'agit sans doute de cette arrestation dont, il y a une huitaine, ont parlé les journaux messins.

Arrestation d'un jeune gendarmier.

On apprend que dans la nuit de samedi la police a arrêté à la gare de Strasbourg un jeune assistant dentiste, Max Dickhoff, de Metz, qui avait commis au préjudice de plusieurs dentistes messins des détournements s'élevant à 4 000 francs environ. Un revendeur doit être compromis pour recel dans cette affaire.

Le général Lecomte au cadre de réserve.

Un officier général, très connu dans l'Est et en Lorraine, le général de division Lecomte, disponible, passe, sur sa demande et par anticipation, au cadre de réserve.

Le général Lecomte est né à Sanry-sur-Nied, le 2 mars 1850. A sa sortie de Saint-Cyr, il a été sous-lieutenant au 69^e à Nancy.

Capitaine en 1884, chef de bataillon en 1893, lieutenant-colonel en 1899, colonel en 1902, M. Lecomte a commandé en cette qualité le 79^e à Nancy, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Général de brigade en 1906, à Mézières, divisionnaire à Verdun, le général Lecomte est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 31 juillet 1912.

L'alignement des rues Perrat et des Carlovingiens.

Il est porté à la connaissance publique qu'une enquête préliminaire va avoir lieu au sujet de la modification de l'alignement pour les rues Perrat et des Carlovingiens, décidée par le Conseil municipal de la ville de Metz dans sa séance du 23 janvier 1914.

A cet effet, le plan d'alignement y relatif ainsi que le rapport explicatif seront déposés du 16 au 29 mars inclusivement, à la mairie de Metz, chambre n° 19, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A partir de l'approbation imminente du dit plan, il ne pourra être fait aucune restauration, reconstruction ou construction à neuf de bâtiments, en dehors des limites limites des dites rues.

Les réclamations contre les plans en question devront être présentées par écrit à la Mairie, ou verbalement, du 30 mars au 1^{er} avril 1914 inclusivement, au commissaire de l'enquête, M. Müller, adjoint de la commune de Montigny, pour être transcrites au procès-verbal de l'opération.

Le commissaire sera présent à la mairie de Metz, chambre n° 11, aux heures susindiquées de onze heures à midi et de 5 à 6 heures du soir.

Fermeture de la pêche.

M. le Président de police rappelle les prescriptions légales concernant la fermeture ou l'interdiction de la pêche.

D'après l'article 8 de l'ordonnance du 28 août 1892, la pêche avec activité humaine est interdite de toute manière, la nuit, c'est-à-dire une heure après le coucher du soleil jusqu'à une heure avant son lever.

L'article 9 interdit la pêche à la grenouille avec emploi du rateau, du 1^{er} mars au 30 juin inclus.

L'article 10 interdit la pêche libre à la ligne du 15 avril au 15 juin inclusivement.

A nos ménagères et artisans.

Étant donné l'emploi toujours plus grand que l'on fait du gaz dans la cuisine, l'appareil et l'atelier, les ménagères et artisans verraient avec plaisir qu'il leur soit donné des instructions à ce sujet. Nous réitérons à l'annonce parue hier dans le journal, nous attirons l'attention des intéressés sur l'exposition « Le Gaz dans la maison et pour le métier » qui se tiendra dans la salle municipale de gymnastique du lundi 23 au 29 mars.

C'est l'exposition ambulante de la centrale des usines à gaz, Société formée par la presque totalité des usines à gaz d'Allemagne. Cette exposition a été montrée jusqu'à présent dans 26 villes d'Allemagne et y provoque partout le plus grand intérêt de la part des populations ; elle poursuit le but de démontrer l'emploi économique du gaz pour la cuisine et la préparation des aliments, non seulement pour les familles à l'aise, mais spécialement et surtout dans les ménages modestes et dans la cuisine de l'ouvrier.

Pendant la durée de l'exposition, des dames de la Société des usines à gaz feront des conférences pratiques de cuisine, avec démonstrations et distribution de mets préparés au gaz. L'entrée étant absolument gratuite, de même que la participation aux conférences et démonstrations, nos ménagères et artisans ont toute facilité d'y faire quelques visites. Nul doute que cette exposition ne soit appelée à un succès retentissant.

La taxe des chiens.

Toute personne possédant un chien au 1^{er} avril de l'année courante devra en faire la déclaration à la Mairie (chambre n° 3) jusqu'au 15 avril au plus tard, à moins que la déclaration n'ait été faite auparavant et que le chien n'ait déjà été soumis à l'impôt.

Le déclarant qui voudra bénéficier de la réduction de taxe prévue pour les chiens de garde, devra en faire la remarque lors de sa déclaration et motiver sa demande.

Si le déclarant l'exige, il lui sera donné un certificat de sa déclaration.

2^e Au cas où un chien, soumis auparavant à la taxe réduite, serait passé dans la classe de ceux qui sont à imposer de la taxe régulière, le propriétaire aura également à en faire la déclaration avant le 15 avril de la présente année.

3^e Toute déclaration non conforme à la vérité, de même que celles qui auraient été omises ou faites trop tard, seront punies d'une amende pouvant aller jusqu'au triple du chiffre annuel de l'impôt étuvé.

Propos du jour.

A l'Esplanade :
— Dites donc, les élections municipales sont proches ! M. le Maire prévient les contribuables en délicatesse avec le percepteur, qu'il aura le regret de les rayer des listes électorales.

— Voilà un gros malheur ! Br... rien que de songer à cela, je sens un froid me traverser le dos. Ne plus faire partie du peuple sou-

verain, n'est-ce pas être rayé de la liste des vivants ?

— Oh, vous exagérez !
— Un peu. D'autant plus que, comme à beaucoup d'autres, il m'arrive parfois de ne pas user de mon droit électoral.

— Moi, ça m'arrive souvent je le confesse humblement. Aussi, si M. le Percepteur n'avait pas d'autres moyens de me « contraindre... »
— Vous lui brideriez la politesse ?
— J'aurais cette audace ! X.

Nous recommandons à nos amis qui désirent avoir des vins de Bordeaux purs et authentiques, de s'adresser à la maison

Lois Hauchecorne à Podensac (Gironde)

qui leur adressera, sur leur demande, ses prix et tous les renseignements.

NOUVELLES RÉGIONALES

A propos des rentes de vétérans.

On nous écrit de la campagne :

Le dernier numéro de la *Gemeinde Zeitung* relate les faits suivants :

Certains bruits invraisemblables circulent à propos des rentes de vétérans accordés aux combattants de 1870-71. Il s'est formé chez beaucoup de ces vétérans et leur famille à ce sujet une opinion très bizarre qui occasionne un grand mécontentement parmi eux. Par exemple « Pierre » à A. raconte que dans la commune de B. tous les participants à l'aguerre reçoivent la rente de 150 M., tandis que chez eux, à A., personne n'en est en possession ; cela tient à ce que l'autorité municipale ne s'en occupe pas. « Jules » rapporte que dans son village natal il y a un citoyen, qui, malgré sa fortune de 40 000 M., reçoit la rente ; mais ce Crésus habite un autre arrondissement. Le bon « Josi » tient un grand discours aux braves de 70, leur assurant que dans telle vallée tous les participants à la guerre, sans exception, reçoivent la rente depuis longtemps.

Et les commentaires se suivent ainsi. L'un s'en prend au secrétaire de mairie qui n'y connaît rien ; un autre en rend responsable le maire, parce que celui-ci a exagéré l'estimation de la fortune du demandeur ; un troisième troisième tombe à bras raccourcis sur la Kreisdirection et le gouvernement. Maintes personnes prennent plaisir à aller trouver ces bons vétérans pour les exciter, les persuadant qu'ils ont droit à ce secours, que le gouvernement n'a qu'à payer, etc. Il y en a même, par-ci-là, qui prétendent savoir que le gouvernement a reçu cet argent de l'impératrice Eugénie et que riche et pauvre y ont droit.

Cependant la loi du 22 mai 1885 s'exprime assez clairement quand elle dit : « Le secours sera accordé, lorsque le participant à la guerre sera dans une situation telle que, sans ce secours, il serait obligé d'avoir recours à l'assistance publique. »

Donc, si un vétéran dispose d'une fortune déjà respectable et d'autres ressources importantes, la rente ne peut lui être accordée. Cela serait injuste ; car, en définitif, ce secours sort de la poche du contribuable.

Il serait temps de trancher une fois pour toutes cette question, les mairies et les directions d'arrondissement étant pour ainsi dire assaillées de requêtes. Donc quiconque pouvant prouver qu'il est nécessaire, doit faire sa demande. Mais au contraire, celui qui est dans une situation assez aisée, doit avoir assez d'amour-propre pour y renoncer. »

Norroy-le-Veneur. — (Rente à vétéran.) Michel Hoppe, vétéran de 1870 vient d'être avisé qu'il recevrait la rente de 150 M allouée aux anciens guerriers. Il a servi dans la garde mobile à Thionville.

Vigy. — (Accident.) On nous écrit :
Le jeune M., d'ici, a été dernièrement victime d'un grave accident provenant d'une chute de bicyclette. Relevé la nuit d'un village des environs il se trouva dans un état de coma et tomba si malheureusement qu'il se fit de graves contusions au bras gauche, mais grâce aux bons soins du médecin, on espère que cet accident n'aura pas d'autres suites sérieuses.

Gandrange. — (A la cloche de bois.) On nous écrit :
Ce n'est plus un fait extraordinaire pour nos contrées industrielles de voir un beau jour, ou mieux une belle nuit, des familles étrangères s'écouler comme par enchantement. Malgré la fréquence de la chose, pareille fugue présente toujours un intérêt nouveau en raison des circonstances qui l'accompagnent.

Depuis quelques jours, on remarque qu'une famille italienne de la localité se débarrassait de certains articles un peu encombrants, tels que porcs, lits, etc... On se demandait ce qui pouvait bien signifier cette vente précipitée. La solution de l'énigme fut bientôt donnée.

Mardi matin, voyant que les volets de la demeure en question restaient fermés plus tard que de coutume, on ne tarda pas à y pénétrer et on constata, sans trop grande surprise, du reste, que toute la famille et les nombreux pensionnaires qui d'